

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DU GRANIT**

Le mercredi 9 décembre 2020, se tient à 19 h 30, via conférence web ou téléphonique, la séance régulière de décembre 2020 du conseil des maires de la MRC du Granit.

Conformément aux dispositions de l'arrêté # 2020-049 de la ministre de la Santé et des Services sociaux du 4 juillet 2020 « [CONCERNANT l'ordonnance de mesures visant à protéger la santé de la population dans la situation de pandémie de la COVID-19](#) », la séance s'est tenue à huis clos et les élus participent via conférence web ou téléphonique. Un enregistrement des discussions sera publicisé sur le site Internet de la MRC, et ce, conformément audit arrêté de manière à permettre au public de connaître la teneur des discussions entre les participants et le résultat de la délibération des membres.

Madame le préfet, Marielle Fecteau, et les maires ci-dessous énumérés participent à la rencontre :

Jean-Marc Grondin	Audet
Francis Bélanger	Courcelles
Gaby Gendron	Frontenac
Michel Ouellet	Lac-Drolet
Julie Morin	Lac-Mégantic
Ghislain Breton	Lambton
Claude Roy	Marston
Jacques Bergeron	Milan
Jacques Breton	Nantes
Micheline Robert (maire suppléante)	Notre-Dame-des-Bois
Peter Manning	Piopolis
Guy Brousseau	Saint-Augustin-de-Woburn
Diane Turgeon	Sainte-Cécile-de-Whitton
Bernard Therrien	Saint-Ludger
Jeannot Lachance	Saint-Robert-Bellarmin
France Bisson	Saint-Sébastien
Mario Lachance	Stornoway
Denis Lalumière	Stratford
Pierre Brosseau	Val-Racine

Étant donné les points à l'ordre du jour, madame Véronique Lachance, agente aux communications, monsieur Patrice Gagné, responsable de l'aménagement et des cours d'eau et monsieur Rafael Lambert, responsable de la géomatique et des technologies sont présents.

Madame le préfet préside la séance. À titre de secrétaire-trésorière de la MRC, j'agis comme secrétaire de l'assemblée. Madame Sarah Orichefsky m'assiste pour cette tâche.

Monsieur Jean-Luc Fillion, maire de la Municipalité de Saint-Romain est absent.

1.0

QUORUM ET OUVERTURE DE LA SÉANCE

Madame le préfet constate le quorum, souhaite la bienvenue à chacun et procède à l'ouverture de la séance. Puisque la séance a lieu via le web ou téléphone, chacun des maires présents se nomme à tour de rôle.

2.0

ORDRE DU JOUR

Il est demandé d'ajouter au point 19.0 Varia, les sujets suivants :

- Rapport du BAPE - ligne Appalaches-Maine

2020-228**ORDRE DU JOUR**

Il est proposé, appuyé et résolu :

QUE l'ordre du jour suivant soit adopté tel que modifié.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DU GRANIT
ORDRE DU JOUR**

1.	QUORUM ET OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE
2.	ORDRE DU JOUR
3.	PÉRIODE DE QUESTIONS
4.	SUIVI DES RÉUNIONS ET COURRIER
5.	ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 25 NOVEMBRE 2020
6.	SUIVI AU PROCÈS-VERBAL DES DERNIÈRES RENCONTRES - Fonctionnement du conseil des maires
7.	BONS COUPS
8.	<u>AMÉNAGEMENT</u>
8.1.	RAPPORT D'ACTIVITÉS – COMITÉ CONSULTATIF AGRICOLE
8.2.	RAPPORT D'ACTIVITÉS – COMITÉ DE SUIVI PDZA
8.3.	AVIS DE MOTION DU RÈGLEMENT NO 2020-12 MODIFIANT LE SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT NO 2002-16 AFIN D'AJOUTER L'INCLUSION À LA ZONE VERTE DU LOT 4 501 250, MUNICIPALITÉ DE MILAN
8.4.	ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT NO 2020-12 MODIFIANT LE SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT NO 2002-16 AFIN D'AJOUTER L'INCLUSION À LA ZONE VERTE DU LOT 4 501 250, MUNICIPALITÉ DE MILAN
8.5.	ADJOINT À L'AMÉNAGEMENT
9.	<u>ENVIRONNEMENT</u>
9.1.	BONS COUPS ENVIRONNEMENTAUX
9.2.	RAPPORT D'ACTIVITÉS – COMITÉ CONSULTATIF ENVIRONNEMENT

10.	<u>TRANSPORT</u>
10.1.	RAPPORT D'ACTIVITÉS – CONSEIL D'ADMINISTRATION DE TRANS-AUTONOMIE
11.	<u>SÉCURITÉ PUBLIQUE ET INCENDIE</u>
11.1.	RAPPORT D'ACTIVITÉS – COMITÉ DE SÉCURITÉ INCENDIE
11.2.	ADOPTION DU PROJET DE SCHÉMA DE COUVERTURE DE RISQUES INCENDIE – VERSION 2, DE SON PLAN DE MISE EN ŒUVRE ET DEMANDE D'ATTESTATION DE CONFORMITÉ AU MINISTÈRE DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE
11.3.	COORDONNATEUR SCRI
11.4.	RAPPORT D'ACTIVITÉS – COMITÉ DE SÉCURITÉ PUBLIQUE
11.5.	ÉCHEC AU CRIME
12.	<u>SERVICE D'ÉVALUATION</u>
12.1.	RAPPORT MENSUEL DU SERVICE D'ÉVALUATION
13.	<u>DÉVELOPPEMENT (SDEG)</u>
13.1.	RAPPORT D'ACTIVITÉS – CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA SDEG
13.2.	RAPPORT D'ACTIVITÉS – COMITÉ CONSULTATIF LOISIRS
13.3.	RAPPORT D'ACTIVITÉS – COMITÉ CONSULTATIF CULTUREL
13.4.	PROJET D'ENTENTE TRIENNALE DE DÉVELOPPEMENT CULTUREL 2021-2022-2023
14.	<u>DÉVELOPPEMENT SOCIAL</u>
14.1.	RAPPORT D'ACTIVITÉS – COMITÉ VIGIE SANTÉ
15.	<u>PROJETS SPÉCIFIQUES</u>
15.1.	RAPPORT D'ACTIVITÉS – COMITÉ INTERNET ET COUVERTURE CELLULAIRE
15.2.	DESSERTE INTERNET HAUTE VITESSE - XPLORNET
15.3.	RAPPORT D'ACTIVITÉS – TABLE DES MRC DE L'ESTRIE
16.	<u>ADMINISTRATION GÉNÉRALE</u>
16.1.	COMPTES À PAYER
16.2.	REMISE DE LA LISTE DES DÉPENSES RÉCURRENTES DU MOIS DE NOVEMBRE 2020
16.3.	RAPPORT ANNUEL D'APPLICATION DU RÈGLEMENT NO 2019-08 SUR LA GESTION CONTRACTUELLE
16.4.	FONCTIONNEMENT – DEMANDE AU CONSEIL DES MAIRES DES MUNICIPALITÉS
16.5.	ADOPTION DU CALENDRIER DES SÉANCES ORDINAIRES

	DU CONSEIL DES MAIRES ET DU COMITÉ ADMINISTRATIF POUR L'ANNÉE 2021
16.6.	AVIS DE MOTION DES RÈGLEMENTS DE QUOTES-PARTS 2021 ET DÉPÔT DES PROJETS DE RÈGLEMENTS DE QUOTES-PARTS 2021
16.6.1.	PROJET DE RÈGLEMENT NO 2021-01 DE PERCEPTION DES QUOTES-PARTS, TRANSPORT, ÉVALUATION, BOUES DE FOSSES SEPTIQUES, DAB, ADMINISTRATION, ÉLUS, ÉLECTION, FONDATION DU CÉGEP, AMÉNAGEMENT ET URBANISME, PDZA, ENVIRONNEMENT, SCHÉMA DE COUVERTURE DE RISQUES, LOISIR ET CULTURE, DÉVELOPPEMENT LOCAL, DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET AUTRES POUR L'ANNÉE 2021
16.6.2.	PROJET DE RÈGLEMENT NO 2021-02 DE PERCEPTION DES QUOTES-PARTS, GESTION DES RÉSIDUS DOMESTIQUES DANGEREUX POUR L'ANNÉE 2021
16.6.3.	PROJET DE RÈGLEMENT NO 2021-03 DE PERCEPTION DES QUOTES-PARTS, COLLECTE, TRANSPORT ET TRAITEMENT DES ORDURES MÉNAGÈRES ET DES ENCOMBRANTS POUR L'ANNÉE 2021
16.6.4.	PROJET DE RÈGLEMENT NO 2021-04 DE PERCEPTION DES QUOTES-PARTS, COLLECTE, TRANSPORT ET TRAITEMENT DES MATIÈRES RECYCLÉES ET DES PLASTIQUES AGRICOLES, AUTRES QUE LES MATIÈRES INDUSTRIELLES POUR L'ANNÉE 2021
16.6.5.	PROJET DE RÈGLEMENT NO 2021-05 DE PERCEPTION DES QUOTES-PARTS, COLLECTE, TRANSPORT ET TRAITEMENT DES MATIÈRES ORGANIQUES AUTRES QU'INDUSTRIELLES POUR L'ANNÉE 2021
16.6.6.	PROJET DE RÈGLEMENT NO 2021-06 DE PERCEPTION DES QUOTES-PARTS, SERVICE DE PRÉVENTION DES INCENDIES POUR L'ANNÉE 2021
16.6.7.	PROJET DE RÈGLEMENT NO 2021-07 DE PERCEPTION DES QUOTES-PARTS, UTILISATION DE LA BIBLIOTHÈQUE DU CÉGEP PAR LES ÉTUDIANTS POUR L'ANNÉE 2021
17.	<u>RAPPORT D'ACTIVITÉS</u>
	<ul style="list-style-type: none"> ➤ COGESAF ➤ COBARIC ➤ Table d'harmonisation du Parc national du Mont Mégantic ➤ Table d'harmonisation du Parc national de Frontenac ➤ Ressourcerie du Granit ➤ Centre Universitaire des Appalaches ➤ Comité 3 MRC/RICEMM ➤ Comité 2025
18.	<u>PROJET ÉOLIEN</u>
18.1.	PROJET ÉOLIEN DU GRANIT, SUIVI
19.	<u>VARIA</u>
20.	<u>PÉRIODE DE QUESTIONS</u>
21.	<u>LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE</u>

3.0

PÉRIODE DE QUESTIONS

Considérant que la séance se tient à huis clos, par conférence web et téléphonique dans le cadre des mesures de la Covid-19, aucun citoyen n'est présent. Le site Internet demeure toutefois un accès aux citoyens pour poser des questions en lien avec l'ordre du jour qui y est présent et les informe qu'ils peuvent s'adresser à la MRC en écrivant au courriel secretariat@mrcgranit.qc.ca de la MRC. Aucune question n'a été adressée à la MRC.

4.0

SUIVI DES RÉUNIONS ET COURRIER

SUIVI DES RÉUNIONS

- **Adoption du projet de schéma de couverture de risques incendie – version 2 et adoption du plan de mise en œuvre.**
 - Résolutions reçues pour chacune des 20 municipalités.
- **COBARIC**
 - Demande d'appui pour le projet « Lutte à la berce du Caucase en Estrie». Sollicite ainsi un appui moral et une collaboration nature d'une valeur de 2 500\$ de la part de la MRC du Granit. Cette contribution nature se traduit par la participation d'employés de la MRC aux rencontres en lien avec le projet et par la transmission des cas de signalement de berce du Caucase pouvant être acheminés à la MRC.
- **Lettre d'un citoyen**
 - La présente se veut un encouragement aux élus de la MRC du Granit de s'opposer radicalement à la demande de la Municipalité de Courcelles dans sa récidive ridicule de vouloir changer de MRC. Or rien n'a changé depuis le refus du Ministère des Affaires municipales suite à la première demande en 2015 de Courcelles de changer de MRC; de sorte que rien ne justifie de revenir à cette idée saugrenue. Nous aimerions faire savoir que le même groupe d'opposants rejette d'emblée cette initiative malheureuse qui dans le fond ne vise qu'à faire diversion en vue des élections à la mairie en novembre 2021.
- **Ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles**
 - Lettre de consultation et les annexes s'y rattachant concernant une demande de permis d'occupation temporaire des terres du domaine de l'État pour la construction de la ligne 320 kV Appalaches-Maine, situés sur le territoire de la Municipalité de Frontenac, de la Municipalité de Sainte-Cécile-de-Whitton, de la Municipalité de Stornoway et de la Municipalité du Canton de Stratford, dans la MRC du Granit. Par la présente, nous sollicitons votre collaboration pour les aspects relevant de votre ministère afin d'obtenir vos commentaires ou toutes autres informations pertinentes afin de poursuivre l'analyse de ce dossier au ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles.
- **Municipalité de Marston**
 - Autorise le dépôt du projet dans le cadre du volet 4 - Soutien à la coopération intermunicipale du Fonds régions et ruralités. QUE le conseil de Marston s'engage à participer au projet d'étude d'opportunité et de faisabilité visant à offrir un service d'inspection en bâtiment et en environnement pour les municipalités de la MRC du Granit.
 - Abrogation de la Résolution 2020-167 Demande FRR - Volet 4, Coopération intermunicipale – Inspecteur. Afin d'y ajouter : Que le conseil nomme la MRC du Granit organisme responsable du projet.
- **Municipalité de Nantes**
 - Résolution no. 20-11-326 ; nomination d'un maire suppléant pour la rencontre de la MRC sur le budget du 14 novembre 2020.

- **Municipalité de Saint-Ludger**
 - Résolution qui demande à la MRC du Granit d'ajouter à son calendrier de collectes 2021, 1 collecte de déchets pour le mois de mai et 1 autre au mois de juin et ce selon les coûts en vigueur dans l'appel d'offres sur la collecte et transport des matières résiduelles et traitement des déchets et matières organiques.
- **Municipalité de Saint-Robert-Bellarmin**
 - Résolution qui demande à la MRC du Granit d'ajouter à son calendrier de collectes deux (2) collectes de déchets, une pour le mois de juin et l'autre au mois d'octobre et ce selon les coûts en vigueur pour la durée totale de l'appel d'offres sur la collecte et transport des matières résiduelles et traitement des déchets et matières organiques.
- **Municipalité de Saint-Sébastien**
 - Résolution qui demande à la MRC du Granit d'ajouter à son calendrier de collectes deux (2) collectes de déchets, une pour le mois de juin et l'autre au mois d'octobre.
- **Municipalité de Val-Racine**
 - Autorise le dépôt du projet dans le cadre du volet 4 - Soutien à la coopération intermunicipale du Fonds régions et ruralités. QUE le conseil de Marston s'engage à participer au projet d'étude d'opportunité et de faisabilité visant à offrir un service d'inspection en bâtiment et en environnement pour les municipalités de la MRC du Granit.
Cette résolution abroge et remplace la résolution no. 2020-311.

SUIVI INTERNE (EDG - MRC - SDEG)

- **Achat Local**
 - Acheter local c'est facile avec l'application et le site transactionnel Plateforme L'Achat Local MRC du Granit.
- **Agent.e en développement loisirs**
 - Affichage de l'offre d'emploi.
- **Créateur d'étoiles**
 - En collaboration avec la SEG, la CDC, la Constellation du Granit et le CIUSSS concours ou vous permettez à votre municipalité de courir la chance d'être parmi les quatre gagnants d'une projection de cinéma extérieur en 2021.
- **EDG – communiqué de presse**
 - Les 16 municipalités partenaires du parc éolien communautaire du Granit recevront, pour l'exercice financier 2021, un montant de 1 812 701 \$ en redevances sur la production d'énergie électrique que génèrent les 12 éoliennes installées dans les collines de Saint-Robert-Bellarmin.
- **Un internet de qualité, maintenant et pour le futur**
 - La MRC du Granit et la MRC des Sources font front commun pour demander au gouvernement du Québec de respecter les décisions des gouvernements de proximité dans le dossier d'internet haute vitesse.
- **Route des Sommets**
 - Propose à ses partenaires, municipales et autres, une entente de 3 ans afin de permettre la réalisation des travaux prévus, veiller au développement futur et assurer une bonne gestion de la Route des Sommets.
- **Transport Collectif du Granit**
 - Publicité et horaires pour le temps des fêtes.

COURRIER

- **L'Association des techniciens en évaluation foncière du Québec (ATEFQ)**
 - Offre la possibilité de commander des cartables pour votre équipe d'inspecteurs.

- **Autorité des marchés publics (AMP)**
 - A publié son Rapport annuel d'activités 2019-2020 le 28 octobre dernier. Il s'agit du premier bilan englobant l'ensemble de ses activités depuis l'entrée en vigueur de la majorité de ses pouvoirs le 25 mai 2019.
- **Cégep Beauce-Appalaches**

Merci pour votre généreuse contribution à notre cérémonie de remise des bourses et diplômes de cette année votre contribution a bien sûr été mentionnée lors du dévoilement des boursiers, mais aussi dans le programme souvenirs format pdf qui sera envoyé avec chaque diplôme. Votre logo figure également dans ce programme souvenir.
- **Centraide - Estrie**
 - Campagne de souscription afin de poursuivre le travail essentiel dans la région afin d'améliorer les conditions de vie des personnes démunies et vulnérables.
- **Cobaric**
 - Tournée municipale dans le cadre de la validation des objectifs de conservation des milieux humides et hydriques, des rencontres d'une heure par municipalité auront lieu entre le 11 janvier et le 19 janvier 2021.
- **COMBEQ**
 - Marche à suivre pour adhérer à leurs services. La Corporation des officiers municipaux en bâtiment et en environnement du Québec (COMBEQ) regroupe 1300 officiers municipaux, inspecteurs et fonctionnaires désignés, œuvrant dans les domaines du bâtiment, de l'urbanisme, de l'environnement et mêmes, parfois, au niveau des travaux publics. Notre organisme à but non lucratif représente et soutient ses membres par le biais, notamment, de formations pertinentes à leur secteur d'activité et reconnues dans l'ensemble de la province.
- **CPTAQ**
 - Avis de modification de l'orientation préliminaire, dossier 425870, Lambton;
 - Compte-rendu et orientation préliminaire, dossier 42815, Sainte-Cécile-de-Whitton;
 - Décision aux dossiers 423174-423175-423176 Frontenac, Nantes et Lac-Mégantic, dans le cadre de la relocalisation d'une voie ferrée;
 - Décision, dossier no. 425640, Lambton;
 - Dossier 42578, suspendu jusqu'au **11 novembre 2020**;
 - Orientation préliminaire aux dossiers 423174-423175-423176 Frontenac, Nantes et Lac-Mégantic, dans le cadre de la relocalisation d'une voie ferrée;
 - Rencontre publique, dossier 427997 – Hydro-Québec, se tiendra le 2 décembre 2020, à 13 h 30 par l'intermédiaire de l'application Zoom.
- **Défi 2025**
 - Des nouvelles du comité ; depuis janvier, le comité Défi 2025 est maintenant présidé par deux porte-paroles, soit MM. Jean-Marc Gagnon et Bernard Gélinas.
- **DBO Expert**
 - Demande de collaboration afin de conscientiser les municipalités sous votre gouverne à une solution simple, écologique et rapide de gérer leurs obligations et l'application du Règlement sur l'évacuation et le traitement des eaux usées des résidences isolées de vos citoyens par les municipalités.
- **Équilibre**
 - Offre de services de formations et d'interventions en entreprises pour contrer l'absentéisme, le roulement de personnel, les départs en maladie et favoriser la productivité et un climat de travail sain dans votre organisation,

- il est essentiel d'accompagner et d'outiller vos employés à entretenir une bonne santé mentale.
- **Espace Muni**
 - Soyez parmi nous le 20 novembre prochain, à 11 h 30, dans le cadre de la Journée mondiale de l'enfance alors qu'Espace MUNI dévoilera les nouveautés apportées au programme d'accréditation Municipalité amie des enfants (MAE).
 - Espace MUNI offre deux séances virtuelles gratuites aux élues et aux élus ainsi qu'aux fonctionnaires municipaux à partir de sa plateforme virtuelle, les 8 et 9 décembre prochains! Présentation des résultats du vaste sondage sur la relance sociale et de bonnes pratiques pour faire face à la deuxième vague de la COVID-19.
 - **Fédération québécoise des municipalités (FQM)**
 - CAFÉ WEB ouvert à tous - Nouveau programme du ministère de l'Immigration pour les MRC et les municipalités. Le mardi 10 novembre 2020 à 9 h, en présence de la ministre de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration (MIFI), Mme Nadine Girault, et du président de la Fédération québécoise des municipalités (FQM), M. Jacques Demers, se tiendra un Café Web gratuit portant sur un nouveau programme du MIFI.
 - Les inscriptions sont ouvertes pour « État des lieux : les régions à l'heure de la COVID-19 », un événement virtuel exclusif de la FQM - du mardi 1er décembre au vendredi 4 décembre 2020.
 - **Fondation Maison la cinquième saison**
 - Campagne de soutien.
 - **Hydro-Québec**
 - En tant que municipalité régionale de comté touchée par le projet Interconnexion des Appalaches, vous trouverez ci-joint copie de la directive procédurale no 2 ainsi que de l'avis public.
 - **INCOS Startégies**
 - Scierie Dion et fils inc. souhaite vous faire part de ses engagements vis-à-vis les enjeux de pertes de superficies forestières dans les MRC et les municipalités incluses dans ses régions d'approvisionnement. L'application et le suivi de la réglementation sont essentiels pour minimiser les risques de conversion du couvert forestier à un autre usage.
 - **Intergénération Québec**
 - Le concours récompense des initiatives qui se sont démarquées pendant l'année. Il est ouvert à tous les individus, institutions ou organismes à but non lucratif ayant mis en œuvre une activité ou un projet qui favorise le rapprochement entre les générations. Inscrivez-vous avant le dimanche 28 février 2021.
 - **Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation**
 - Vous êtes un OBNL, une coopérative, un regroupement d'entreprises, une communauté autochtone ou une entité municipale? Vous avez un projet qui vise à développer votre mise en marché de proximité? Vous pourriez bénéficier du soutien financier du volet 1 du Programme Proximité afin de développer ou de consolider votre projet collectif de mise en marché de proximité.
 - **Ministère de la Sécurité publique**
 - L'Estrie passe au palier d'alerte maximale, zone rouge. Mise en place de son plan de contingence.
 - Analyse de nos besoins en formation pour 2020-2021, dans le cadre du volet 1 Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires.
 - **MRC d'Antoine-Labelle**
 - Résolution afin de demander l'admissibilité des travaux en régie interne comme contribution du milieu dans les programmes d'aides gouvernementaux.

- Demande de rétablissement des sommes accordées à la formation de pompiers volontaires - volet 3.
- **MRC Fjord-du-Saguenay**
 - Résolution afin d'exiger du gouvernement fédéral d'inscrire le déploiement d'Internet haute vitesse dans le plan de relance économique comme un enjeu d'urgence nationale.
- **MSP 911**
 - Récemment, le MSP a effectué des travaux sur l'application IGO-Urgence et IGO-Municipal afin d'améliorer le contenu et la recherche.
 - Avis aux Directeurs généraux, désigne le ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles (MERN), comme responsable pour recevoir le répertoire des données géographiques ainsi que des adresses municipales pour rendre ces données accessibles aux CU 9-1-1 et aux CSAU.
- **Municipalité de Saint-Augustin-de-Woburn**
 - Projet règlement modifiant le règlement de zonage no 279-2010 afin d'autoriser l'entreposage de bois dans la zone m-7.
- **Municipalité de Sainte-Cécile-de-Whitton**
 - Adoption du 1er projet de règlement 2020-06 modifiant le règlement de zonage 2009-08 afin de modifier les dispositions relatives à l'architecture et l'apparence extérieure des constructions.
 - Documents requis suite à l'adoption du règlement 2020-05 modifiant le règlement sur les permis et certificats No 2009-11 afin d'intégrer les permis de remaniement des sols.
 - Documents requis suite à l'adoption du règlement 2020-03 afin de modifier les usages résidentiels autorisés dans la zone RU-4 et de modifier les limites de la zone RU-11.
- **Municipalité de Stratford**
 - Demande d'avis de conformité pour les règlements 1185 modifiant le règlement de zonage 1035 pour autoriser les logements intergénérationnels, règlements 1184, relatif à l'occupation du domaine public, 1183 relatif à la modification de l'emprise des rues, 1182 sur les usages conditionnels, et 1175, modifiant le règlement no.1035 afin de bonifier la réglementation.
- **Recyc-QC**
 - QUÉBEC a mandaté Chamard stratégies environnementales afin de réaliser un diagnostic des contrats municipaux reliés à la collecte sélective des matières recyclables. Cette démarche s'inscrit dans le cadre de la transition vers la modernisation de la collecte sélective, comme annoncée par le gouvernement.
- **Relais des Sommets**
 - Cher partenaire de l'activité du 8 août 2020 (08-08-2020), je me joins avec l'organisation « Maison La Cinquième Saison » pour vous témoigner notre plus grande gratitude envers votre implication. Nos remerciements les plus sincères pour vos implications que ce soit en produits, en services ou en valeurs monétaires. Chacune de ces actions a contribué à la réussite totale de cette journée pleine d'échange et de plaisir.
- **Service Canada**
 - Service Canada souhaite offrir un accompagnement en cette période difficile pour appuyer les employés touchés par une mise à pied temporaire. Voici des informations pour les organisations, les employés, bref, à tout citoyen. Elles sont évolutives selon les décisions gouvernementales.
- **Setym Québec**
 - En partenariat avec l'École des sciences de la gestion de l'UQAM, nous offrons une formation sur l'octroi des contrats municipaux. La prochaine session aura lieu les 19, 22 et 26 janvier 2021.
- **Société d'Habitation du Québec (SHQ)**
 - Dans le contexte où les séances de formation concernant le Programme d'adaptation de domicile (PAD) sont suspendues, la SHQ a déposé dans l'Espace partenaire de son site Web de nouveaux outils de soutien à la gestion. Ils sont destinés aux inspecteurs et visent à optimiser le traitement des demandes d'aide.

➤ **Sûreté du Québec**

- Les centres de services (CS) Dunham et Richmond lancent aujourd'hui et déploieront graduellement le Projet SEXTO en Estrie afin d'intervenir rapidement et efficacement dans les situations de sextage chez les adolescents et ainsi limiter les répercussions importantes qu'elles peuvent occasionner.
- Communiqué de presse sur la conduite hivernale afin de rappeler à tous les conducteurs l'importance d'adapter leur conduite aux conditions climatiques et routières. En le faisant, ils réduisent les risques d'être impliqués dans une sortie de route ou dans une collision potentiellement mortelle.
- Nomination de la capitaine Guylaine Tremblay, à titre de directrice du Centre de services MRC – Richmond.

➤ **Tribunal administratif du Québec (TAQ)**

- Décision au dossier 7348782539, ville de Lac-Mégantic.

➤ **Union des municipalités du Québec**

- C'est avec plaisir que j'invite aujourd'hui votre MRC à adhérer à l'Union des municipalités du Québec (UMQ) et au Carrefour du capital humain (CCH) pour l'année 2021.

➤ **Union des producteurs agricole (UPA)**

- Rapports annuels du Syndicat de l'UPA de Frontenac, du Syndicat local de l'UPA du Granit et de la Fédération de l'UPA-Estrie.
- Séance d'information sur la réforme du Programme de crédit de taxes foncières agricoles (PCTFA) qui aura lieu en direct sur la page Facebook de la Fédération de l'UPA-Estrie le 24 novembre à 19 heures.

➤ **Vœux des Fêtes**

- Municipalité de Lambton, Municipalité de Courcelles

REVUES

- BÂTIVert, de la COMBEQ
- Bulletin électronique de la FQM
- Bulletin électronique de la Persévérance scolaire en Estrie
- Bulletin électronique de Québec municipal
- Bulletin électronique de Québecvert
- Bulletin électronique du réseau d'information municipale
- Bulletin électronique de l'UMQ
- Bulletin électronique de l'Arbre plus
- Cyberbulletin@mamh.gouv.qc.ca
- Écho de Frontenac
- Espace OBNL
- Le Cantonnier
- Info Express — Amélioration de l'habitat
- Info Lambton
- Infolettre de la Municipalité d'Audet
- Infolettre de la Municipalité de Lac-Drolet
- Infolettre de la Municipalité de Saint-Ludger
- Infolettre de la Chambre de commerce Région Mégantic
- Infolettre Défi 2025
- Infolettre Développement durable
- La Terre de chez nous
- La Tribune
- Le Meg
- Marché municipal
- Québecvert
- Quorum
- Vision Santé publique
- Vos nouvelles CNESST
- VVS Express

5.0

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 25 NOVEMBRE 2020

2020-229

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 25 NOVEMBRE 2020

Il est proposé, appuyé et résolu :

QUE le procès-verbal de la séance du 25 novembre 2020 soit adopté tel que déposé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

6.0

SUIVI AU PROCÈS-VERBAL DES DERNIÈRES RENCONTRES

Programme de Gestion des actifs

Il est demandé s'il y a des développements quant aux ateliers du programme Gestion des actifs. J'informe les maires que la MRC a fait une intervention auprès de la FQM suite à la demande du conseil des maires de s'assurer que tous les participants soient présents.

7.0

BONS COUPS

Les bons coups de Piopolis et Stratford ont été transmis par courriel aux maires.

8.0	AMÉNAGEMENT
-----	-------------

8.1

RAPPORT D'ACTIVITÉS – COMITÉ CONSULTATIF AGRICOLE

Aucune rencontre n'a eu lieu.

8.2

RAPPORT D'ACTIVITÉS – COMITÉ DE SUIVI PDZA

Aucune rencontre n'a eu lieu.

8.3

AVIS DE MOTION DU RÈGLEMENT NO 2020-12 MODIFIANT LE SCHEMA D'AMÉNAGEMENT NO 2002-16 AFIN D'AJOUTER L'INCLUSION À LA ZONE VERTE DU LOT 4 501 250, MUNICIPALITÉ DE MILAN

2020-230

AVIS DE MOTION DU RÈGLEMENT NO 2020-12 MODIFIANT LE SCHEMA D'AMÉNAGEMENT NO 2002-16 AFIN D'AJOUTER L'INCLUSION À LA ZONE VERTE DU LOT 4 501 250, MUNICIPALITÉ DE MILAN

Le maire, Monsieur Pierre Brosseau, donne avis que suite aux démarches prévues par la loi, le « RÈGLEMENT NO 2020-12 MODIFIANT LE SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT NO 2002-16 AFIN D'AJOUTER L'INCLUSION À LA ZONE VERTE DU LOT 4 501 250, MUNICIPALITÉ DE MILAN » sera déposé à une séance ultérieure du conseil des maires pour adoption. Le présent avis de motion comprend une dispense de lecture étant donné qu'une copie du projet de règlement est remise ce soir aux maires.

8.4

ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT NO 2020-12 MODIFIANT LE SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT NO 2002-16 AFIN D'AJOUTER L'INCLUSION À LA ZONE VERTE DU LOT 4 501 250, MUNICIPALITÉ DE MILAN

2020-231

ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT NO 2020-12 MODIFIANT LE SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT NO 2002-16 AFIN D'AJOUTER L'INCLUSION À LA ZONE VERTE DU LOT 4 501 250, MUNICIPALITÉ DE MILAN

ATTENDU QUE le schéma d'aménagement révisé de la MRC du Granit (SAR) est en vigueur depuis le 28 avril 2003 ;

ATTENDU QUE les articles 47 et suivants de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* permettent à la MRC de modifier son schéma d'aménagement ;

ATTENDU QUE la CPTAQ a ordonné, dans sa décision numéro 417115, l'inclusion du lot 4 501 250, municipalité de Milan;

ATTENDU QUE le lot sera inclus dans l'affectation Agro-forestière type 1 ;

Il est proposé, appuyé et résolu :

QUE le conseil des maires de la Municipalité Régionale de Comté du Granit adopte le projet de règlement « PROJET DE RÈGLEMENT NO 2020-12 MODIFIANT LE SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT NO 2002-16 AFIN D'AJOUTER L'INCLUSION À LA ZONE VERTE DU LOT 4 501 250, MUNICIPALITÉ DE MILAN ».

QUE le conseil des maires de la Municipalité Régionale de Comté du Granit adopte également le document ayant pour titre « DOCUMENT INDIQUANT LA NATURE DES MODIFICATIONS À ÊTRE APPORTÉES AUX PLAN ET RÈGLEMENTS D'URBANISME DES MUNICIPALITÉS VISÉES ».

QUE conformément à l'article 445 du Code municipal du Québec, copies du projet de règlement seront mises à la disposition du public lors de la séance du conseil où sera adopté ce règlement.

QUE le règlement fera l'objet d'une consultation publique écrite de 15 jours dû au contexte de pandémie à la Covid-19 et dû au fait que le territoire est identifié zone rouge (palier 4 – alerte maximale), et ce, tel que prescrit par l'arrêté 2020-074 du 2 octobre 2020 lequel prévoit que toute procédure de rassemblement de citoyens devait être remplacée par une consultation écrite plutôt qu'une assemblée publique de consultation tel qu'exigé par l'article 53 de la *Loi sur l'Aménagement et l'urbanisme*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DU GRANIT**

**PROJET DE RÈGLEMENT NO 2020-12 MODIFIANT LE SCHEMA
D'AMÉNAGEMENT NO 2002-16 AFIN D'AJOUTER L'INCLUSION À LA
ZONE VERTE DU LOT 4 501 250, MUNICIPALITÉ DE MILAN**

ATTENDU QUE le schéma d'aménagement révisé de la MRC du Granit (SAR) est en vigueur depuis le 28 avril 2003 ;

ATTENDU QUE les articles 47 et suivants de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* permettent à la MRC de modifier son schéma d'aménagement ;

ATTENDU QUE la CPTAQ a ordonné, dans sa décision numéro 417115, l'inclusion du lot 4 501 250, municipalité de Milan;

ATTENDU QUE le lot sera inclus dans l'affectation Agro-forestière type 1;

IL EST EN CONSÉQUENCE décrété et statué par le présent règlement ce qui suit :

Dispositions déclaratoires

Article 1

Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

Article 2

Le schéma d'aménagement révisé, règlement n° 2002-16, tel que modifié par tous ses amendements est de nouveau modifié par le présent règlement.

Article 3

La carte des *Grandes affectations du territoire* est modifiée afin d'intégrer le lot 4 501 250 à l'affectation Agroforestière type 1, municipalité de Milan, pour une superficie d'environ 89,51 hectares.

Article 4

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la Loi.

Marielle Fecteau,
Préfet

Sonia Cloutier
Directrice générale
Secrétaire-trésorière

Avis de motion : 9 décembre 2020
Adoption du projet de règlement : 9 décembre 2020
Consultation publique (écrite) :
Adoption du règlement :
Avis du ministre :
Entrée en vigueur :

**MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTE DU GRANIT
RÈGLEMENT NUMÉRO 2020-12**

DOCUMENT INDIQUANT LA NATURE DES MODIFICATIONS À ÊTRE

APPORTÉES AUX PLAN ET RÈGLEMENTS D'URBANISME DES MUNICIPALITÉS VISÉES

Conséquemment à l'adoption du **RÈGLEMENT NO 2020-12 MODIFIANT LE SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT NO 2002-16 AFIN D'AJOUTER L'INCLUSION À LA ZONE VERTE DU LOT 4 501 250, MUNICIPALITÉ DE MILAN**, voici la nature des modifications que les municipalités devront apporter à leur plan d'urbanisme et leurs règlements d'urbanisme. Le présent document est adopté en vertu du deuxième alinéa de l'article 48 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*.

Nature des modifications à apporter :

- Milan : Inclure le lot 4 501 250 à la zone agro-forestière type 1

Copie certifiée conforme ce 9 décembre 2020.

Sonia Cloutier
Directrice générale
Secrétaire-trésorière

8.5

ADJOINT À L'AMÉNAGEMENT

Monsieur Patrice Gagné informe les maires que le poste sera ouvert demain et qu'il est souhaité pouvoir rencontrer les candidats.es d'ici la fin janvier de manière à ce que la personne puisse entrer en poste en février.

9.0 ENVIRONNEMENT

9.1

BONS COUPS ENVIRONNEMENTAUX

Le bon coup de la Municipalité de Marston a été envoyé par courriel aux maires.

9.2

RAPPORT D'ACTIVITÉS – COMITÉ CONSULTATIF ENVIRONNEMENT

Aucune rencontre n'a eu lieu.

10.0 TRANSPORT

10.1

RAPPORT D'ACTIVITÉS – CONSEIL D'ADMINISTRATION DE TRANS-AUTONOMIE

Aucune rencontre n'a eu lieu.

11.0 SÉCURITÉ PUBLIQUE ET INCENDIE

11.1

RAPPORT D'ACTIVITÉS – COMITÉ DE SÉCURITÉ INCENDIE

Aucune rencontre n'a eu lieu.

11.2

ADOPTION DU PROJET DE SCHEMA DE COUVERTURE DE RISQUES INCENDIE – VERSION 2, DE SON PLAN DE MISE EN ŒUVRE ET DEMANDE D’ATTESTATION DE CONFORMITÉ AU MINISTÈRE DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE

2020-232**ADOPTION DU PROJET DE SCHEMA DE COUVERTURE DE RISQUES INCENDIE – VERSION 2 ET DE SON PLAN DE MISE EN ŒUVRE ET ENVOI AU MINISTÈRE DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE POUR APPROBATION**

ATTENDU QUE la MRC du Granit dispose d’un schéma de couverture de risques incendie;

ATTENDU QUE l’article 29 de la *Loi sur la sécurité incendie* prévoit la révision du schéma de couverture de risques incendie;

ATTENDU QUE tel que prescrit par la *Loi sur la sécurité incendie*, le conseil des maires de la MRC du Granit a annoncé par sa résolution no 2019-130, son intention de débiter la révision de son schéma;

ATTENDU QUE les travaux de révision ont été réalisés sur une période de plus d’un an;

ATTENDU QUE les municipalités et les services incendie du territoire de la MRC ont collaboré avec la MRC du Granit au processus de révision du schéma;

ATTENDU QUE dans le contexte de la pandémie à la Covid-19, le comité de sécurité incendie de la MRC du Granit a été consulté par écrit et a été invité à transmettre ses commentaires, ses modifications et sa recommandation au projet de schéma de couverture de risques incendie transmis;

ATTENDU QU’il a été présenté au conseil des maires, lors d’un atelier de travail, un comparatif des exigences et des actions du Plan de mise en œuvre entre la première et la deuxième version du schéma;

ATTENDU QUE le conseil des maires a adopté, le 21 octobre 2020, sa résolution no 2020-187 approuvant le projet de schéma de couverture de risques incendie – Version 2 et donnant son accord pour l’avancement des étapes légales de son processus d’adoption;

ATTENDU QUE la MRC du Granit a déposé aux municipalités du territoire, pour adoption, un projet de schéma de couverture de risques incendie – Version 2 ainsi qu’un projet de leur Plan de mise en œuvre;

ATTENDU QUE les vingt (20) municipalités du territoire de la MRC du Granit ont approuvé par résolution le projet de schéma de couverture de risques incendie – Version 2 ainsi qu’un projet de leur Plan de mise en œuvre;

ATTENDU QUE le projet de schéma de couverture de risques incendie – Version 2 a fait l’objet d’une consultation publique écrite de 15 jours dû au contexte de pandémie à la Covid-19 et dû au fait que le territoire est identifié zone rouge (palier 4 – alerte maximale), et ce, tel que prescrit par l’arrêté 2020-074 du 2 octobre 2020 lequel prévoit que toute procédure de rassemblement de citoyens devait être remplacée par une consultation écrite plutôt qu’une assemblée publique de consultation tel qu’exigé par l’article 8 de la *Loi sur la Sécurité incendie*;

ATTENDU QU'au terme de ladite consultation écrite, aucun commentaire n'a été transmis à la MRC du Granit dans le cadre de cet exercice visant à informer et consulter les citoyens de son territoire et des MRC limitrophes;

Il est proposé, appuyé et résolu :

QUE le conseil des maires de la MRC du Granit adopte le projet de Schéma de couverture de risques incendie – Version 2 et son plan de mise en œuvre.

QUE le conseil des maires de la MRC du Granit approuve l'envoi au ministère de la Sécurité publique pour approbation du projet de Schéma de couverture de risques incendie – Version 2 et son plan de mise en œuvre de la MRC du Granit.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

11.3

COORDONNATEUR SCRI

J'informe les maires que le comité administratif a procédé à l'embauche du prochain coordonnateur du schéma de couverture de risques incendie qui remplacera monsieur Sylvain Boulanger et qu'il entrera en fonction le 18 janvier prochain. J'ajoute qu'un courriel sera envoyé aux maires le 4 janvier pour les informer du nom du candidat.

11.4

RAPPORT D'ACTIVITÉS – COMITÉ DE SÉCURITÉ PUBLIQUE

Aucune rencontre n'a eu lieu.

11.5

ÉCHEC AU CRIME

Les maires ont assisté, préalablement à la rencontre, à une présentation du programme Échec au crime en atelier de travail. Les maires discutent maintenant de l'adhésion au programme et du fait que le Comité de sécurité publique en a fait la recommandation. Certains maires croyaient que chacune des municipalités était appelée à adhérer plutôt que le conseil des maires. Dans ce contexte, il est convenu de reporter ce sujet afin d'obtenir plus d'informations quant à l'adhésion et au fonctionnement de la publicisation du programme.

12.0 SERVICE D'ÉVALUATION

12.1

RAPPORT MENSUEL DU SERVICE D'ÉVALUATION

Étant donné que les maires ont reçu, il y a quelques jours par courrier électronique, le rapport mensuel du service d'évaluation du mois dernier, madame le préfet demande s'ils ont des questions au sujet du contenu de ce rapport. Aucune question n'est posée.

13.0 DÉVELOPPEMENT (SDEG)

13.1

RAPPORT D'ACTIVITÉS – CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA SDEG

Madame le préfet ainsi que le maire, monsieur Michel Ouellet, membre du comité exécutif et du conseil d'administration de la SDEG, font un résumé de la dernière rencontre.

13.2

RAPPORT D'ACTIVITÉS – COMITÉ CONSULTATIF LOISIRS

Aucune rencontre n'a eu lieu.

13.3

RAPPORT D'ACTIVITÉS – COMITÉ CONSULTATIF CULTUREL

Aucune rencontre n'a eu lieu.

13.4

PROJET D'ENTENTE TRIENNALE DE DÉVELOPPEMENT CULTUREL
2021-2022-2023

2020-233

**ADOPTION DU PROJET D'ENTENTE DE DÉVELOPPEMENT
CULTUREL 2021-2023**

ATTENDU QU'une entente triennale de développement culturel était signée avec le ministère de la Culture et des Communications (MCC);

ATTENDU QUE le ministère de la Culture et des Communications (MCC) souhaite renouveler la signature d'une entente triennale, soit pour les années 2021-2023;

ATTENDU QUE cette entente demande à la MRC du Granit d'investir un montant de 15 000 \$ annuellement, conditionnel à la participation financière du ministère;

ATTENDU QUE cette entente demande à la Ville de Lac-Mégantic souhaite investir un montant de 10 000 \$ annuellement, conditionnel à la participation financière du ministère;

ATTENDU QUE la Ville de Lac-Mégantic prévoit confirmer sa participation financière;

ATTENDU QUE le comité consultatif culturel de la MRC du Granit et la MRC ont élaborer un plan d'action pour les années 2021-23 en lien avec la mise en œuvre de la politique culturelle de la MRC, en cours d'approbation par le MCC;

ATTENDU QUE les grandes lignes des projets proposés au plan d'action ont été présentées aux maires;

Il est proposé, appuyé et résolu :

QUE le conseil des maires de la MRC du Granit confirme au ministère de la Culture et des Communications, son intérêt à renouveler son entente de développement culturel et s'engage à investir un montant de 15 000 \$ annuellement pour sa mise en œuvre, et ce, pour les années 2021-2023.

QUE cette confirmation auprès du ministère soit conditionnelle à la réception d'une résolution de la Ville de Lac-Mégantic confirmant sa participation financière.

QUE la MRC mandate le préfet et la secrétaire-trésorière de la MRC pour signer cette entente.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

14.0 DÉVELOPPEMENT SOCIAL

14.1

RAPPORT D'ACTIVITÉS – COMITÉ VIGIE SANTÉ
--

Aucune rencontre n'a eu lieu.

15.0 PROJETS SPÉCIFIQUES

15.1

RAPPORT D'ACTIVITÉS – COMITÉ INTERNET ET COUVERTURE CELLULAIRE
--

Monsieur Rafael Lambert fait un suivi sur les développements suite à la résolution adoptée lors de la dernière séance concernant la demande conjointe avec la MRC des Sources demandant au ministère de l'Économie et de l'innovation de revoir sa décision d'accorder une subvention à Xplornet leur permettant ainsi de desservir une partie des municipalités de Stratford et Milan. Il ajoute que la compagnie Xplornet a été rencontrée et qu'elle ne répond pas adéquatement aux questions techniques en plus de ne pas obtenir l'acceptabilité sociale. Il termine que c'est dans cette optique que le comité Internet a proposé une résolution. Des questions sont posées quant à l'opinion de la MRC des Sources. Monsieur Lambert poursuit en mentionnant qu'ils pensent la même chose et que leur processus est similaire au nôtre.

15.2

DESSERTE INTERNET HAUTE VITESSE – XPLORNET
--

2020-234**DEMANDE DE NE PAS SOUTENIR FINANCIÈREMENT XPLORNET POUR COUVRIR LE TERRITOIRE DE LA MRC DU GRANIT**

ATTENDU QUE l'entreprise Xplornet a été largement subventionnée il y a 10 ans dans le cadre du programme « Large bande Canada » pour offrir la vitesse 5/1 mbps dans l'ensemble des régions du Canada;

ATTENDU QUE les deux paliers de gouvernement ainsi que le Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes (CRTC) déploient des programmes d'aide financière pour que l'ensemble des territoires du Québec et du Canada ait accès dorénavant au service avec une vitesse de 50/10 mbps et la capacité d'évolution vers des vitesses plus grandes;

ATTENDU QUE l'accès à des infrastructures numériques efficaces et pérennes fait partie intégrante des priorités de développement de l'Estrie et de la MRC du Granit;

ATTENDU QUE la topographie du territoire de la MRC du Granit exige une technologie filaire pour obtenir un branchement internet de qualité et stable;

ATTENDU QUE la MRC du Granit a appuyé le dépôt des projets de trois télécommunicateurs pour de la technologie filaire aux programmes de subvention *Régions Branchées (MEI) et Large Bande du CRTC* ;

ATTENDU QUE certains foyers requerront possiblement une desserte avec une technologie sans fil, en raison de leur éloignement et des coûts impartis (moins de 2 % des bâtiments);

ATTENDU QU'advenant cette situation, différents fournisseurs, autres qu'Xplornet, pourront être sollicités et offrir un service adéquat;

ATTENDU QU'Innovation, Sciences et développement économique du Canada (ISDE) vient de lancer son appel de projets dans le cadre du Fonds Large Bande Universelle (FLBU);

ATTENDU QUE les informations figurant sur les cartes de couverture Internet haute vitesse d'ISDE ne reflètent pas la réalité et bloquent l'accès pour les projets déposés par les télécommunicateurs qui ont l'appui de la MRC; ces cartes indiquant une vitesse 50/10 mbps avec la technologie sans fil et ayant obtenu une aide gouvernementale;

ATTENDU QUE l'entreprise Xplornet n'a pas reçu l'appui de la MRC du Granit dans le cadre des programmes « Régions Branchées et Large Bande du CRTC »;

ATTENDU QUE la MRC du Granit a accepté de rencontrer l'entreprise Xplornet pour qu'elle explique son projet déposé au Programme *Régions Branchées* et pour lequel le Ministère de l'Économie et de l'Innovation (MEI) du Québec s'apprête à convenir d'un financement;

ATTENDU QUE le projet d'Xplornet projette couvrir que 350 foyers, essentiellement dans deux municipalités alors que la MRC dénombre plus de 3 500 foyers dans les zones non ou mal desservies (moins de 10 % des besoins du territoire);

ATTENDU QUE parmi les 350 foyers prévus, un grand nombre est déjà desservi avec une vitesse de 50/10 mbps par une coopérative de solidarité;

ATTENDU QUE les réponses d'Xplornet aux questions techniques qui leur ont été soumises sont incomplètes et vagues et ne permettent pas de juger avec confiance de leurs capacités à rencontrer les exigences des 10 prochaines années avec leur solution Accès sans-fil fixe *WTTH FWA Wireless to the Home Fixed Wireless Acces*;

ATTENDU QUE les réponses d'Xplornet quant aux solutions envisagées pour éliminer les plaintes et les ratés au cours des 10 dernières années n'ont pas été convaincantes;

ATTENDU QU'Xplornet n'a été en mesure de préciser le débit moyen minimum garanti par client pour assurer des flux vidéo de qualité pour les 10 prochaines années;

ATTENDU QUE les besoins en trafic internet augmentent constamment (plus de 30 à 40% de croissance par an, en doublement aux 2 ou 3 ans) et que les vitesses de 50/10 mbps et de 100/10 mbps ne suffiront pas à l'horizon de 2030;

ATTENDU QUE l'évolution des architectures/technologies sans-fil fixe WTTH FWA (4G, 5G, 6G) et des spectres disponibles (fréquences licenciées et non-licenciées) ne permettront jamais de rattraper les possibilités d'un réseau filaire avec fibres optiques pour les 50 à 100 prochaines années selon les experts de l'industrie;

ATTENDU QUE l'évolution des architectures/technologies filaires FTTH XPON (PON, XGS-PON, WDN-PON) permettent d'entrevoir des possibilités presque infinies avec en plus des débits minimaux par maison de plus de 100 Mbps/client;

ATTENDU QUE les coûts d'abonnement à Xplornet sont plus élevés qu'un abonnement de vitesse et capacité équivalentes en milieu urbain, soit 99 \$ pour la vitesse de 50/10 mbps et ce, pour un service moins fiable;

ATTENDU QUE la MRC du Granit a à cœur d'obtenir un service fiable et pérenne, à des tarifs les plus compétitifs possibles, pour l'ensemble des services de télécommunication (internet, téléphonie, cellulaire);

ATTENDU QU'Xplornet n'a pas réussi à remplir sa promesse dans le passé, que les plaintes adressées au CRTC, au BBB et à la MRC perdurent, que les tests de vitesse avec CIRA ne démontrent pas l'efficacité de leur technologie chez les clients qui ont maintenant accès à la vitesse 50/10 mbps et que l'entreprise elle-même confirme viser la vitesse prescrite 80 % du temps seulement;

ATTENDU QUE le conseil des maires de la MRC du Granit a mandaté un comité pour lui faire des recommandations concernant les solutions appropriées pour desservir l'ensemble des secteurs non ou mal desservis en services internet de la MRC;

Il est proposé, appuyé et résolu :

QUE le conseil des maires de la MRC du Granit demande au Gouvernement du Québec, au Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes (CRTC) ainsi qu'à Innovation, Sciences et Développement Économique Canada (ISDEC) de n'accorder aucune subvention à Xplornet pour desservir le territoire de la MRC du Granit, notamment pour la desserte des quelque 3 500 foyers dans les zones non ou mal desservies du territoire;

QUE les démarches soient faites sans délai pour que les informations sur les cartes de couverture internet, utilisées dans le cadre du Fonds Large Bande Universelle (FLBU) d'ISDE, soient corrigées pour permettre le dépôt de projets en *réponse rapide* d'ici le 15 janvier et *processus régulier* d'ici le 15 février, délais très courts dans les circonstances ;

QU'une copie de la présente résolution soit transmise au Premier Ministre du Québec, M. François Legault, au ministre de l'Économie et de l'Innovation, M. Pierre Fitzgibbon, au ministre responsable de la région de l'Estrie, M. François Bonnardel, au député provincial de Orford, monsieur Gilles Bélanger, au député provincial de Mégantic, monsieur François Jacques, au député fédéral de Mégantic-l'Érable, monsieur Luc Berthold, au député Beauce-Sud, monsieur Samuel Poulin, madame Marie-Claude Bibeau, ministre de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire, au Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes (CRTC) ainsi qu'à Innovation, Sciences et développement économique du Canada.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

15.3

RAPPORT D'ACTIVITÉS – TABLE DES MRC DE L'ESTRIE

Madame le préfet rappelle la tenue de l'Assemblée générale annuelle le 26 novembre dernier et fait un résumé des sujets qui ont été discutés.

16.0 ADMINISTRATION GÉNÉRALE

16.1

COMPTES À PAYER

2020-235**COMPTES À PAYER**

ATTENDU QUE la liste des comptes a été déposée;

ATTENDU QUE les maires en ont pris connaissance;

Il est proposé, appuyé et résolu :

De procéder au paiement des :

Comptes à payer :	Novembre 2020	38 896,03 \$
-------------------	---------------	--------------

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

16.2

REMISE DE LA LISTE DES DÉPENSES RÉCURRENTES DU MOIS DE NOVEMBRE 2020

Les maires ont reçu la liste des dépenses récurrentes du mois de novembre 2020. Aucune question n'est posée.

16.3

RAPPORT ANNUEL D'APPLICATION DU RÈGLEMENT NO 2019-08 SUR LA GESTION CONTRACTUELLE**2020-236****RAPPORT ANNUEL D'APPLICATION DU RÈGLEMENT NO 2019-08 SUR LA GESTION CONTRACTUELLE**

ATTENDU QUE tel que prescrit par l'article 938.1.2 du *Code municipal du Québec*, le rapport annuel d'application du règlement no 2019-08 sur la gestion contractuelle a été déposé au conseil des maires;

ATTENDU QUE les maires en ont pris connaissance;

Il est proposé, appuyé et résolu :

QUE le conseil des maires de la Municipalité Régionale de Comté du Granit adopte le rapport annuel d'application du règlement no 2019-08 sur la gestion contractuelle.

QUE copie du rapport soit mise sur le site Internet de la MRC, et ce, tel qu'exigé par la loi.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

16.4

FONCTIONNEMENT – DEMANDE AU CONSEIL DES MAIRES DES MUNICIPALITÉS

Je fais un retour sur l'adoption de certaines résolutions lors de la dernière séance, entre autres par rapport à la modification d'un projet de résolution et du vote d'une résolution lorsqu'il y a des élus absents. J'explique qu'après validation auprès du ministère des Affaires municipales et de l'aviseur légal, les procédures appliquées

le mois dernier étaient adéquates, mais qu'il existe d'autres manières de procéder. Je termine en mentionnant qu'en l'absence d'un règlement de régie interne, une recommandation du comité administratif sera faite et qu'un règlement afférent sera adopté l'année prochaine.

16.5

ADOPTION DU CALENDRIER DES SÉANCES ORDINAIRES DU CONSEIL DES MAIRES ET DU COMITÉ ADMINISTRATIF POUR L'ANNÉE 2021

2020-237

ADOPTION DU CALENDRIER DES SÉANCES ORDINAIRES DU CONSEIL DES MAIRES ET DU COMITÉ ADMINISTRATIF POUR L'ANNÉE 2021

Il est proposé, appuyé et résolu :

QUE le conseil des maires de la MRC du Granit, conformément à l'article 148 du *Code municipal du Québec*, approuve et adopte le calendrier des séances ordinaires du conseil des maires et du comité administratif pour l'année 2021.

QU'un avis public dudit calendrier soit affiché, et ce, conformément à la loi.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

16.6

AVIS DE MOTION DES RÈGLEMENTS DE QUOTES-PARTS 2021 ET DÉPÔT DES PROJETS DE RÈGLEMENTS DE QUOTES-PARTS 2021

16.6.1

PROJET DE RÈGLEMENT NO 2021-01 DE PERCEPTION DES QUOTES-PARTS, TRANSPORT, ÉVALUATION, BOUES DE FOSSES SEPTIQUES, DAB, ADMINISTRATION, ÉLUS, ÉLECTION, FONDATION DU CÉGEP, AMÉNAGEMENT ET URBANISME, PDZA, ENVIRONNEMENT, SCHÉMA DE COUVERTURE DE RISQUES, LOISIR ET CULTURE, DÉVELOPPEMENT LOCAL, DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET AUTRES POUR L'ANNÉE 2021

2020-238

AVIS DE MOTION DU RÈGLEMENT ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT NO 2021-01 DE PERCEPTION DES QUOTES-PARTS, TRANSPORT, ÉVALUATION, BOUES DE FOSSES SEPTIQUES, DAB, ADMINISTRATION, ÉLUS, ÉLECTION, FONDATION DU CÉGEP, AMÉNAGEMENT ET URBANISME, PDZA, ENVIRONNEMENT, SCHÉMA DE COUVERTURE DE RISQUES, LOISIR ET CULTURE, DÉVELOPPEMENT LOCAL, DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET AUTRES POUR L'ANNÉE 2021

Le maire, monsieur Michel Ouellet, donne avis de motion qu'un règlement sera adopté à une session ultérieure de ce conseil et qui aura pour but de permettre de recueillir pour 2021, les argents nécessaires aux activités prévues à la partie transport, évaluation, boues de fosses septiques, dab, administration, élus, élection, fondation du cégep, aménagement et urbanisme, PDZA, environnement, schéma de couverture de risques, loisir et culture, développement local, développement économique et autres des prévisions budgétaires de la Municipalité Régionale de Comté du Granit. Tel que le prévoit l'article 445 du *Code municipal du Québec*, le maire, monsieur Michel Ouellet, dépose par conséquent le « PROJET DE RÈGLEMENT NO 2021-01 DE PERCEPTION DES QUOTES-PARTS,

TRANSPORT, ÉVALUATION, BOUES DE FOSSES SEPTIQUES, DAB, ADMINISTRATION, ÉLUS, ÉLECTION, FONDATION DU CÉGEP, AMÉNAGEMENT ET URBANISME, PDZA, ENVIRONNEMENT, SCHÉMA DE COUVERTURE DE RISQUES, LOISIR ET CULTURE, DÉVELOPPEMENT LOCAL, DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET AUTRES POUR L'ANNÉE 2021 » et lors de la séance au cours de laquelle l'adoption du règlement sera prise en considération, des copies du projet de règlement seront mises à la disposition du public.

16.6.2

PROJET DE RÈGLEMENT NO 2021-02 DE PERCEPTION DES QUOTES-PARTS, GESTION DES RÉSIDUS DOMESTIQUES DANGEREUX POUR L'ANNÉE 2021

2020-239

AVIS DE MOTION DU RÈGLEMENT ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT NO 2021-02 DE PERCEPTION DES QUOTES-PARTS, GESTION DES RÉSIDUS DOMESTIQUES DANGEREUX POUR L'ANNÉE 2021

Le maire, monsieur Gaby Gendron, donne avis de motion qu'un règlement sera adopté à une session ultérieure de ce conseil et qui aura pour but de permettre de recueillir pour 2021, les argents nécessaires aux activités prévues à la partie de la gestion des résidus domestiques dangereux des prévisions budgétaires de la Municipalité Régionale de Comté du Granit. Tel que le prévoit l'article 445 du *Code municipal du Québec*, le maire, monsieur Gaby Gendron, dépose par conséquent le « PROJET DE RÈGLEMENT NO 2021-02 DE PERCEPTION DES QUOTES-PARTS, GESTION DES RÉSIDUS DOMESTIQUES DANGEREUX POUR L'ANNÉE 2021 » et lors de la séance au cours de laquelle l'adoption du règlement sera prise en considération, des copies du projet de règlement seront mises à la disposition du public.

16.6.3

PROJET DE RÈGLEMENT NO 2021-03 DE PERCEPTION DES QUOTES-PARTS, COLLECTE, TRANSPORT ET TRAITEMENT DES ORDURES MÉNAGÈRES ET DES ENCOMBRANTS POUR L'ANNÉE 2021

2020-240

AVIS DE MOTION DU RÈGLEMENT ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT NO 2021-03 DE PERCEPTION DES QUOTES-PARTS, COLLECTE, TRANSPORT ET TRAITEMENT DES ORDURES MÉNAGÈRES ET DES ENCOMBRANTS POUR L'ANNÉE 2021

Le maire, monsieur Peter Manning, donne avis de motion qu'un règlement sera adopté à une session ultérieure de ce conseil et qui aura pour but de permettre de recueillir pour 2021, les argents nécessaires aux activités prévues à la partie collecte, transport et traitement des ordures ménagères et des encombrants des prévisions budgétaires de la Municipalité Régionale de Comté du Granit. Tel que le prévoit l'article 445 du *Code municipal du Québec*, le maire, monsieur Peter Manning, dépose par conséquent le « PROJET DE RÈGLEMENT NO 2021-03 DE PERCEPTION DES QUOTES-PARTS, COLLECTE, TRANSPORT ET TRAITEMENT DES ORDURES MÉNAGÈRES ET DES ENCOMBRANTS POUR L'ANNÉE 2021 » et lors de la séance au cours de laquelle l'adoption du règlement sera prise en considération, des copies du projet de règlement seront mises à la disposition du public.

16.6.4

PROJET DE RÈGLEMENT NO 2021-04 DE PERCEPTION DES QUOTES-PARTS, COLLECTE, TRANSPORT ET TRAITEMENT DES MATIÈRES RECYCLÉES ET DES PLASTIQUES AGRICOLES, AUTRES QUE LES MATIÈRES INDUSTRIELLES POUR L'ANNÉE 2021

2020-241**AVIS DE MOTION DU RÈGLEMENT ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT NO 2021-04 DE PERCEPTION DES QUOTES-PARTS, COLLECTE, TRANSPORT ET TRAITEMENT DES MATIÈRES RECYCLÉES ET DES PLASTIQUES AGRICOLES, AUTRES QUE LES MATIÈRES INDUSTRIELLES POUR L'ANNÉE 2021**

Le maire, monsieur Michel Ouellet, donne avis de motion qu'un règlement sera adopté à une session ultérieure de ce conseil et qui aura pour but de permettre de recueillir pour 2021, les argents nécessaires aux activités prévues à la partie collecte, transport et traitement des matières recyclées et des plastiques agricoles, autres que les matières industrielles des prévisions budgétaires de la Municipalité Régionale de Comté du Granit. Tel que le prévoit l'article 445 du *Code municipal du Québec*, le maire, monsieur Michel Ouellet, dépose par conséquent le « PROJET DE RÈGLEMENT NO 2021-04 DE PERCEPTION DES QUOTES-PARTS, COLLECTE, TRANSPORT ET TRAITEMENT DES MATIÈRES RECYCLÉES ET DES PLASTIQUES AGRICOLES, AUTRES QUE LES MATIÈRES INDUSTRIELLES POUR L'ANNÉE 2021 » et lors de la séance au cours de laquelle l'adoption du règlement sera prise en considération, des copies du projet de règlement seront mises à la disposition du public.

16.6.5

PROJET DE RÈGLEMENT NO 2021-05 DE PERCEPTION DES QUOTES-PARTS, COLLECTE, TRANSPORT ET TRAITEMENT DES MATIÈRES ORGANIQUES AUTRES QU'INDUSTRIELLES POUR L'ANNÉE 2021

2020-242**AVIS DE MOTION DU RÈGLEMENT ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT NO 2021-05 DE PERCEPTION DES QUOTES-PARTS, COLLECTE, TRANSPORT ET TRAITEMENT DES MATIÈRES ORGANIQUES AUTRES QU'INDUSTRIELLES POUR L'ANNÉE 2021**

Le maire, monsieur Mario Lachance, donne avis de motion qu'un règlement sera adopté à une session ultérieure de ce conseil et qui aura pour but de permettre de recueillir pour 2021, les argents nécessaires aux activités prévues à la partie collecte, transport et traitement des matières organiques autres qu'industrielles des prévisions budgétaires de la Municipalité Régionale de Comté du Granit. Tel que le prévoit l'article 445 du *Code municipal du Québec*, le maire, monsieur Mario Lachance, dépose par conséquent le « PROJET DE RÈGLEMENT NO 2021-05 DE PERCEPTION DES QUOTES-PARTS, COLLECTE, TRANSPORT ET TRAITEMENT DES MATIÈRES ORGANIQUES AUTRES QU'INDUSTRIELLES POUR L'ANNÉE 2021 » et lors de la séance au cours de laquelle l'adoption du règlement sera prise en considération, des copies du projet de règlement seront mises à la disposition du public.

16.6.6

PROJET DE RÈGLEMENT NO 2021-06 DE PERCEPTION DES QUOTES-PARTS, SERVICE DE PRÉVENTION DES INCENDIES POUR L'ANNÉE 2021

2020-243

AVIS DE MOTION DU RÈGLEMENT ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT NO 2021-06 DE PERCEPTION DES QUOTES-PARTS, SERVICE DE PRÉVENTION DES INCENDIES POUR L'ANNÉE 2021

La mairesse, madame France Bisson, donne avis de motion qu'un règlement sera adopté à une session ultérieure de ce conseil et qui aura pour but de permettre de recueillir pour 2021, les argents nécessaires aux activités prévues à la partie service de prévention des incendies des prévisions budgétaires de la Municipalité Régionale de Comté du Granit. Tel que le prévoit l'article 445 du *Code municipal du Québec*, la mairesse, madame France Bisson, dépose par conséquent le « PROJET DE RÈGLEMENT NO 2021-06 DE PERCEPTION DES QUOTES-PARTS, SERVICE DE PRÉVENTION DES INCENDIES POUR L'ANNÉE 2021 » et lors de la séance au cours de laquelle l'adoption du règlement sera prise en considération, des copies du projet de règlement seront mises à la disposition du public.

16.6.7

PROJET DE RÈGLEMENT NO 2021-07 DE PERCEPTION DES QUOTES-PARTS, UTILISATION DE LA BIBLIOTHÈQUE DU CÉGEP PAR LES ÉTUDIANTS POUR L'ANNÉE 2021

2020-244

AVIS DE MOTION DU RÈGLEMENT ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT NO 2021-07 DE PERCEPTION DES QUOTES-PARTS, UTILISATION DE LA BIBLIOTHÈQUE DU CÉGEP PAR LES ÉTUDIANTS POUR L'ANNÉE 2021

Le maire, monsieur Jacques Breton, donne avis de motion qu'un règlement sera adopté à une session ultérieure de ce conseil et qui aura pour but de permettre de recueillir pour 2021, les argents nécessaires aux activités prévues à la partie utilisation de la bibliothèque du Cégep par les étudiants des prévisions budgétaires de la Municipalité Régionale de Comté du Granit. Tel que le prévoit l'article 445 du *Code municipal du Québec*, le maire, monsieur Jacques Breton, dépose par conséquent le « PROJET DE RÈGLEMENT NO 2021-07 DE PERCEPTION DES QUOTES-PARTS, UTILISATION DE LA BIBLIOTHÈQUE DU CÉGEP PAR LES ÉTUDIANTS POUR L'ANNÉE 2021 » et lors de la séance au cours de laquelle l'adoption du règlement sera prise en considération, des copies du projet de règlement seront mises à la disposition du public.

17.0	RAPPORT D'ACTIVITÉS
------	---------------------

COGESAF :

Aucune rencontre n'a eu lieu.

COBARIC :

Aucune rencontre n'a eu lieu.

Table d'harmonisation du Parc national du Mont Mégantic :

Aucune rencontre n'a eu lieu.

Table d'harmonisation du Parc national de Frontenac :

Madame le préfet fait un résumé de la dernière rencontre.

Ressourcerie du Granit :

Aucune rencontre n'a eu lieu.

Centre universitaire des Appalaches :

Aucune rencontre n'a eu lieu.

Comité 3 MRC/RICEMM :

Aucune rencontre n'a eu lieu.

Comité 2025

Aucune rencontre n'a eu lieu.

18.0	PROJET ÉOLIEN
------	---------------

18.1

PROJET ÉOLIEN DU GRANIT, SUIVI

Je fais un retour sur la question posée lors de la dernière séance au sujet de l'assurance catastrophe. Après validation, effectivement EDF Renouvelable a une assurance catastrophe naturelle pour le parc éolien du Granit.

19.0	VARIA
------	-------

Rapport du BAPE - ligne Appalaches-Maine

Il est mentionné un article paru dans la Tribune concernant le rapport du BAPE quant au tracé de la ligne Appalaches-Maine. Madame Julie Morin constate que ce dossier représente possiblement des impacts et se questionne s'il représente un enjeu régional qu'il faudrait adresser. Il est convenu que la MRC fasse des vérifications à ce sujet.

20.0	PÉRIODE DE QUESTIONS
------	----------------------

Considérant que la séance se tient à huis clos, par conférence web et téléphonique dans le cadre des mesures de la Covid-19, aucun citoyen n'est présent. Le site Internet demeure toutefois un accès aux citoyens pour poser des questions en lien avec l'ordre du jour qui y est présent et les informe qu'ils peuvent s'adresser à la MRC en écrivant au courriel secretariat@mrcgranit.qc.ca de la MRC. Aucune question n'a été adressée à la MRC.

21.0	LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE
------	----------------------

2020-245**LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

Il est proposé, appuyé et résolu :

QUE la séance du conseil des maires du 9 décembre 2020 soit levée, il est 20 h 37.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Marielle Fecteau
Préfet

Sonia Cloutier
Secrétaire-trésorière
Directrice générale

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT

Je soussignée, secrétaire-trésorière de la Municipalité Régionale de Comté du Granit, certifie qu'il y a des crédits disponibles aux prévisions budgétaires de l'année en cours, ou aux surplus de la MRC, pour les dépenses votées à la séance du Conseil de ce 9 décembre 2020, et ce pour les résolutions 2020-233 et 2020-235.

Sonia Cloutier
Secrétaire-trésorière
Directrice générale